

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL164

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« leur prise de fonction »,

les mots :

« cette nomination ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision: il est préférable de retenir comme point de départ du délai de deux mois un acte administratif dont la date est précisément connue.